

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2016

Excusés : X. Francisco (pouvoir à G. Gentaz), J.P. Mailles (pouvoir à B.Belony), G. Glenisson

Révision du PLU – lancement de la consultation pour recruter un bureau d'études : Le Conseil Municipal du 29 septembre a décidé de mettre le PLU en révision et a arrêté les modalités de la concertation. Décision de lancer une consultation afin de retenir un bureau d'études pour accompagner la commune dans la révision.

Présentation du schéma d'assainissement voté par la CAPI : La CAPI a élaboré pour chacune des communes membres un schéma d'assainissement. Ce schéma d'assainissement comporte deux volets : un volet eaux usées définissant les zones actuellement desservies par un réseau collectif ou qui le seront à terme et les zones où on conservera l'assainissement individuel. Un second volet pour les eaux pluviales répertoriant les réseaux existants, les bassins de rétention infiltration et les capacités d'infiltration des différentes zones, avec, pour chacune le débit de rejet qui sera accepté pour toute construction nouvelle. Vérifier que les parties où l'infiltration est proposée prennent bien en compte les zones de glissement du PPR.

Accord local sur le nombre de délégués CAPI : Compte-tenu du nombre d'habitants et des communes qui ont au minimum 1 délégué, le nombre de délégués avait pu être porté à 68 au lieu de 60 calculé d'après les textes. Cet accord unanime devient caduc, car suite à 7 démissions au Conseil Municipal des Eparres, des élections complémentaires doivent être effectuées. D'après les textes, on retombe à 59 délégués (Puisqu'on a une commune de moins avec la fusion d'Eclosse et Badinières). Un nouvel accord local peut être adopté à la majorité qualifiée des communes. Il pourrait permettre de porter ce nombre d'élus à 70. Eclosse-Badinières n'ayant plus qu'un délégué titulaire et un délégué remplaçant, et les trois délégués supplémentaires étant répartis sur les trois plus grosses communes. Bourgoin-Jallieu passant de 15 à 16, Villefontaine de 10 à 11 et l'Isle d'Abeau de 9 à 10. Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et une abstention, d'accepter l'accord à 70 délégués.

Participation annuelle pour l'école de Boussieu : En application de la convention avec Bourgoin-Jallieu, la ville nous a adressé l'avenant financier 2016. Nivolas-Vermelle a 62 élèves au lieu de 60 en 2015. La participation est actualisée de 1,6%. Pour 2016 elle sera de 99 946,50€, soit 1612,04€ par élève. (62 225,06€ sur le forfait de base, 17 621,64 pour le fonctionnement du restaurant scolaire, 2 689,56€ pour les NAP, 2 889,20€ pour les autres activités péri-scolaires, 4 439,74€ de l'annuité de l'emprunt et 10 081,30€ en participation aux frais d'investissement.) (Unanimité)

Convention de réciprocité des inscriptions en bibliothèques : La CAPI et les communes ont souhaité, pour favoriser les échanges entre les bibliothèques, instaurer une réciprocité des inscriptions entre les bibliothèques municipales et le réseau des médiathèques de la CAPI. Au moment de leur inscription dans les médiathèques de la CAPI, les abonnés se voient proposer de pouvoir aller s'inscrire en bibliothèque municipale sans avoir à s'acquitter d'une nouvelle cotisation. Réciproquement, pour ceux qui s'inscrivent en bibliothèque municipale, les abonnés se voient proposer le choix entre le tarif communal (inscription à la bibliothèque municipale uniquement) et les tarifs CAPI ouvrant droit à inscription tant à la bibliothèque municipale que pour le réseau CAPI. Il n'est pas prévu de répartition de recettes ni de compensation financière entre la CAPI et les communes. (Unanimité)

Tarifs de la Bibliothèque Municipale pour 2017 : Il convient de refixer les tarifs afin d'inclure les tarifs du réseau CAPI.

Proposition de reconduire les tarifs communaux. Soit pour l'abonnement familial : 7,00€ pour les familles de la commune et 12,00€ pour les familles hors commune

Pour le réseau CAPI :

	Résident CAPI	Hors CAPI
Jeune de moins de 18 ans, emprunt de livres	Gratuit	Payant (multi emprunt)
Jeune de moins de 18 ans multi-supports	3€	5€
Adulte multi-supports	13€	25€
Tarif réduit multi-supports	5€	10€
Tarif famille multi-supports	20€	35€
Collectivités, emprunt de livres	Gratuit	30€

Tarif réduit : étudiant de moins de 26 ans, jeune « Mission locale » ou contrat aidé moins de 26 ans, personne attestant d'une allocation de base (RSA, ASSEDIC, FNS, AAH, Allocation invalidité), personne de plus de 65 ans non imposable. (Unanimité)

Mise en sécurité accès de l'école maternelle et demande de subvention : Suite à l'élaboration de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) de l'école maternelle, il faut que la commune mette en place un portail supplémentaire muni d'un interphone et d'une gâche électrique pour filtrer les entrées, comme cela a été fait à l'école primaire. Des devis sont en cours et une demande de subvention sera adressée à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) (Unanimité)

Programme du DOJO : Dans sa séance du 29 Août, le Conseil Municipal a retenu le cabinet Alain Lelièvre pour mener en 2017, l'étude de création d'un dojo par extension du Gymnase Municipal. Une réunion inter-commission a entendu les utilisateurs du gymnase et les clubs d'arts martiaux. La demande des utilisateurs reste sur une surface sportive de 11x11m avec une zone de sécurité en L de 1,50m sur deux côtés.

Installation d'un défibrillateur en extérieur : Deux défibrillateurs sont actuellement installés dans la commune. Un dans les vestiaires du stade des Mûriers, un dans le bureau du gymnase. Proposition avait été faite d'en installer un en extérieur, devant la Mairie. Un devis a été demandé à la Société D-Fibrillateur de Feyzin qui a installé les deux autres, afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur. Le devis se monte à 2689,74€, dont 184.80 € de maintenance annuelle. Acceptation du devis à l'unanimité.

Schéma vélos : La CAPI demande aux communes d'établir une liste de points sur lesquels des arceaux vélos pourraient être installés, en plus des existants, afin de développer les déplacements doux. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission travaux : à l'école maternelle, devant la mairie (derrière le muret), devant le foyer (vers le banc), devant la Poste (à côté de la boîte aux lettres), au Stade des Mûriers (le long du mur de l'infirmerie).

Dématérialisation des factures : La Direction Générale des Finances Publiques fait obligation, dès le 1^{er} janvier 2017 de traiter les factures dématérialisées. Cela impose le changement du copieur Mairie, car l'actuel n'est pas compatible avec le module PDF/A exigé par la DGFIP. Deux propositions ont été faites par C'PRO : une proposition d'achat d'un copieur e-studio 3505AC (35 copies minute)

pour un montant de 5406,00€ HT, une proposition de location à 130€ HT par mois sur 21 trimestres soit 8190,00€ HT sur la durée de la location. Décision à l'unanimité de retenir la proposition d'achat.

Dénomination de la Salle du club des retraités : Décision unanime de la dénommer « Salle Georges Savary »

Dénomination de voiries : Pour le chemin qui descend vers Frizon à Curtet et la voirie du lotissement qui prend dans ce chemin. Décision de choisir des noms de cépages pour rappeler les vignes qui tapissaient le coteau jusqu'à la rivière. Chemin de la Mondeuse pour le chemin qui descend et allée du Merlot pour la voirie du lotissement.

Information sur la gestion de l'eau sur le territoire de la CAPI : Les contrats d'affermage avec la Lyonnaise et la SEMIDAO arriveront à terme en mars 2018. La CAPI a décidé d'harmoniser la gestion sur l'ensemble de son territoire actuellement partagé entre Gestion publique par la Régie des Eaux CAPI, SEMIDAO (Société d'Economie Mixte) publique, des Syndicats des eaux, et gestion privée confiée à la Lyonnaise sur 6 communes. La gestion par la SEMIDAO est actuellement moins chère (0,80€ de moins par m³) que celle de la Lyonnaise, la Régie se situant entre les deux. Une étude confiée au Cabinet Bert a fait un comparatif sur une gestion future de l'eau en public, par la SEMIDAO transformée en SPL et une gestion privée calculée sur la base des meilleurs appels d'offre obtenus au cours de cette année. Pour l'eau, comme pour l'assainissement, la gestion publique ressort avec une meilleure performance (3 à 5% de moins au m³). Une harmonisation sur le territoire repris en gestion publique SPL se traduirait pour les communes gérées par la Régie pour une baisse du coût du m³. Le Conseil Municipal demande à ses délégués à la CAPI de voter pour la solution gestion publique par la SPL.

Ecole numérique : La commune est retenue pour équiper l'école primaire en ordinateurs portables. L'Etat participera sur le principe de 1€ pour 1€ dépensé par la commune, plafonné à 4000€.

PLUI de la CAPI : La loi NOTRe rend obligatoire le transfert de l'élaboration des PLU sous la forme d'un PLU Intercommunal, sauf si une minorité de blocage s'y oppose. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte le passage en PLUI, donc ne délibérera pas pour s'opposer. (unanimité)

Convention avec l'AFSI : Reconduction de la convention pour mettre à disposition un logement de la commune à l'association pour une durée d'un an.

Avenue de Ruffieu : Les véhicules roulent de plus en plus vite. Il avait été décidé au plan pluri-annuel d'investissement de prévoir un aménagement lourd en fin de mandat. Demande à la commission des travaux d'examiner la mise en place de chicane pour sécuriser la voirie dans l'attente d'un aménagement plus conséquent.

Mise en sens unique de la route de Sérézin : cette route est actuellement fermée à la circulation pour travaux. Cela incite à re-solliciter le département afin de mettre cette voirie en sens unique dans le sens RD1085-village.

Centre de Loisirs : Bilan du Centre de Loisirs 2016. Un bilan positif tant au plan des activités qu'au plan financier.

CCAS : Cette année la distribution du colis de fin d'année est prévue le samedi 17 décembre. Une réflexion sera menée pour alléger le colis au vu des problèmes financiers auxquels est confrontée la commune.

Travaux – voirie : la commission a fait le point des travaux exécutés cette année et ce qu'il reste à faire.

Commission d'urbanisme :

Déclarations préalables :

Jean-Paul Durand : parcelle C 371, en zone Nc au PLU, bleu Bcs et rouge RG au PPR, rue de la Liberté, pour établissement d'une clôture.

Renaud Souzy : parcelle AH 387, en zone Ua au PLU, 96b allée de la Soie, pour ouverture d'une fenêtre.

Renaud Souzy : parcelle AH 387, en zone Ua au PLU, 96b allée de la Soie, pour création d'une pièce.

AB Services : parcelle AH 387, en zone Ua au PLU, bleu Bc au PPR, 131, avenue de Ruffieu, pour pose de panneaux photovoltaïques.

AB Services : parcelle B 90, en zone Ub au PLU, Bleu Bc et violet Bc2 au PPR, 98, chemin de Branton, pour pose de panneaux photovoltaïques.

Certificats d'Urbanisme :

Mme Sarah Guillermier : parcelle C 349, en zone N et Nc au PLU, blanc et bleu Bg1-Bv au PPR, pour CU opérationnel sur terrain situé 9 rue de la commande.

Me Blanc : parcelle AC 340, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PLU, pour CU informatif sur terrain situé 41 impasse du Tilleul.

M. Raymond Picot-Guéraud : parcelles C 351, 353, 355, en zone N au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge RC au PPR, pour CU informatif sur terrains situés chemin de la Vignole.

Me Millet : parcelle AB 406, en zone Ui au PLU pour CU informatif sur terrain situé 22, Prairies de Ruffieu.

Me Costes : parcelle AE 587, en zone AUOA7 et N au PLU, Blanc et Bleu Bg1, Bgs au PPR, pour CU informatif sur un terrain bâti situé 217 rue Jean Jaurès.

Permis de construire :

Osman Erdogan : parcelle AB 687, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, Avenue de Ruffieu, pour modification de la construction en cours.

Pierre Faria da Cunha : parcelle AH 274, en zone Ua au PLU, allée du Merlot, pour construction d'une maison individuelle.

Fabienne Champy : parcelle AB 466, en zone Ua au plu, Avenue de Ruffieu, pour construction d'une maison individuelle.

